

Subventions aux organismes de formation à caractère économique

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur proposition de la Commission Économique, le Conseil Municipal est invité à allouer les subventions suivantes :

Organismes	Somme accordée en 1992	Somme proposée pour 1993
CIDERES	25 310 F	25 310 F
CREDES	25 310 F	25 310 F
BREF FO	25 310 F	25 310 F

En cas d'accord, la dépense totale soit 75 930 F, sera imputée sur les crédits inscrits au BP 1993, chapitre 961.0/657 code service 30200.

M. LE MAIRE : Il y aura une modification à partir de l'année prochaine car nous étudierons ces subventions en même temps que les subventions aux organisations syndicales.

M. NACHIN : Monsieur le Maire, je constate une fois encore, et j'ai déjà eu l'occasion en de nombreuses reprises de le souligner, que les subventions qui sont accordées à ces organismes comme aux associations, généralement ne suivent pas l'évolution du coût de la vie...

M. LE MAIRE : C'est vrai.

M. NACHIN : ...depuis plusieurs années, de sorte qu'on aboutit finalement à rendre plus difficile le fonctionnement de ces organismes ou de ces associations. Et je souhaiterais vivement que le montant des subventions suive l'évolution du coût de la vie, d'autant plus que l'inflation n'est pas considérable. Cela permettrait aux associations de ne pas avoir le sentiment que la Ville de Besançon tire un peu sur la ficelle.

M. PINARD : Je tiens à signaler qu'il s'agit d'organismes à caractère régional et qu'à ma connaissance, seule la commune de Besançon finance ces organismes. Je trouve que c'est quand même un peu facile de toujours tirer sur les mêmes ; ces organismes peuvent s'adresser à un certain nombre de collectivités, ils le font mais ils ont toujours une réponse négative. Si on me trouve une seule commune de Franche-Comté qui intervient pour ces organismes qui, je le répète, sont des organismes régionaux, je serais heureux de l'enregistrer.

M. LE MAIRE : En réalité, ce sont des organismes de formation syndicale, CGT, CFDT, FO et c'est vrai que nous faisons cet effort déjà depuis de nombreuses années. Je crois qu'il est normal de demander aux associations qu'on subventionne le même effort de rigueur que nous demandons à nos propres services. Et je pense que quand on demande à nos services municipaux de faire moins 10 % dans leur fonctionnement, on exige encore plus que de ces associations. Il serait préférable d'augmenter de 2 % ou 3 % par an les subventions pour ces organismes. Je crois que c'est parallèlement un effort qui est demandé, nous le reconnaissons, à ces organismes en leur disant que nous sommes dans une période difficile. Il y a des abstentions ? Des oppositions peut-être ? Que fait Monsieur NACHIN ? Il ne dit rien. Qui ne dit rien consent !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.